



## PROJET PEDAGOGIQUE - CENTRE DE VACANCES

### *ASBL L'HIRONDELLE*

L'Hirondelle asbl  
Rue de la Station, 28 bte 1  
1360 Perwez  
Coordinatrice: MARCHAL Virginie  
Courriel: [extrascolaire@hirondelleasbl.be](mailto:extrascolaire@hirondelleasbl.be)  
Tél: 0498/47.09.72  
BCE: BE0881.525.112  
Compte bancaire: BE65 7320 4747 6396

## Table des matières

### I. Projet pédagogique

1)	Présentation de l'ASBL	2
2)	Nos Objectifs	2
3)	Nos valeurs	3
4)	Fonctionnement d'une journée type	4
5)	Nos lieux d'accueil	4
6)	Accessibilité pour tous	4
7)	Taux d'encadrement	5
8)	Les infrastructures	6
9)	Relations entre le milieu d'accueil et les parents	6

### II. Règlement d'Ordre Intérieur

1)	Heures d'ouverture	7
2)	Lieux d'accueil	7
3)	Inscription et participation financière	7
4)	Repas	8
5)	Groupes d'âge	8
6)	Sieste	8
7)	Vie quotidienne	8
8)	Encadrement	8
9)	Coordination	9
10)	Les animateurs	9
11)	Assurance et Accident	9

**Projet pédagogique des PLAINES de VACANCES organisées par**  
**l'asbl L'Hirondelle**

Ce projet pédagogique a été réalisé en étroite collaboration avec le responsable de projet extrascolaire interne, les accueillantes et les responsables de l'asbl. Ce dernier sera régulièrement évalué et modifié le cas échéant.

**1) Présentations de l'ASBL**

Notre association a pour but premier l'organisation et la gestion de l'accueil extrascolaire de tous les réseaux scolaires situés principalement dans le Brabant Wallon.

Les écoles font appel à nous pour :

- l'accueil extrascolaire avant, pendant et après l'école
- l'animation du mercredi après-midi entre 14h et 16 h (accueil dès 12h et jusqu'à 17h)
- animation de journées pédagogiques dans de multiples écoles
- surveillance du temps de midi (surveillance de la sieste et de la cour de récréation)

Suite à une demande des parents, nous organisons des plaines de vacances durant, quasi, tous les congés scolaires.

Nous organisons, principalement, l'accueil d'enfants ayant entre 2,5 et 6 ans.

Nous aimons offrir aux enfants un endroit « cocoon », sécurisé et pas trop grand. C'est pourquoi nous limitons notre nombre de participants et faisons le choix de les accueillir jusqu'à l'âge de 6 ans.

**2) Nos objectifs**

- Permettre aux enfants de s'exprimer, de prendre confiance en eux, d'acquérir de l'autonomie (en les laissant prendre des décisions) et de se socialiser à travers les différentes activités créatives (sous forme de petits jeux individuels ou en groupe).
- Permettre aux enfants de s'exprimer personnellement et spontanément et favoriser le développement de la confiance en soi, de l'autonomie et de la socialisation. Chaque jour, nous prendrons le temps d'écouter les enfants, leurs envies, leurs besoins.
- Etablir une relation privilégiée avec les parents qui nous confient leur(s) enfant(s), dans le souci de développer et d'encourager la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant. (En prenant le temps de dialoguer avec eux lors de chaque accueil matin-soir, par mail ou par téléphone).

- Apporter à chaque enfant une approche personnalisée. Et pour cela, nous devons tenir compte de sa réalité et de ses valeurs familiales, (Information que nous tenons via les conversations avec les parents et via les fiches d'inscription)
- Développer de nouveaux partenariats, afin d'améliorer l'accueil et l'animation des enfants,
- Respecter la notion de temps libre en permettant à l'enfant de gérer lui-même une partie de son temps, en lui accordant le droit de ne pas participer à certaines activités, de choisir entre différentes activités proposées, de se reposer ou de se retrouver « entre copains » sans avoir constamment un adulte pour « diriger les opérations » mais avec une présence active de l'adulte. C'est l'occasion pour l'enfant de poser ses choix au sein de la structure d'accueil, qu'il ait choisi ou non d'être là.
- Veiller à proposer une animation de qualité. Nous devons faire attention à nos préparations, mais aussi en assurer un suivi. Ce qui va favoriser une meilleure collaboration, une meilleure ambiance et une bonne dynamique de groupe,
- Faire de nos plaines, des moments de détente. Le plaisir, la découverte et l'amusement ont une place essentielle lors des vacances, c'est une source de récréation et de ressourcement,
- Faire de la plaine de vacances un lieu de vie, donc d'éducation à part entière. C'est, aussi, un lieu d'intégration et d'acceptation des autres et de leurs opinions,

### **3) Nos valeurs**

- Respecter **l'égalité des chances** pour tous les enfants dans l'accès aux activités, éviter toutes formes de discrimination et intégrer de façon harmonieuse les enfants ayant des besoins spécifiques dans le respect de leurs différences, et dans leur personnalité propre à chacun.
- Nous trouvons aussi important de faire preuve d'empathie, d'ouverture et de flexibilité.
- Le bien-être de l'enfant se construit de manière globale, sociale, physique et culturelle.
- Les animateurs doivent faire preuve de réserve et de non jugement face aux différentes situations familiales.

#### **4) Fonctionnement d'une journée type**

Lors des accueils du matin : nous commençons notre service à 7h30.

Les enfants peuvent choisir les jeux auxquels ils veulent jouer. Ou décider de ne rien faire. Il est préférable que les enfants ne prennent pas leur petit-déjeuner à la plaine, sauf cas exceptionnel .

Début des activités à 9h : nous commençons la journée par faire des petits jeux pour faire connaissance, se réveiller en douceur.

Vers 10h, nous faisons une pause pour pouvoir prendre la collation.

Nous prenons le dîner vers 12h. A la fin du repas, une sieste est proposée aux enfants qui le désirent. Et pour ceux qui ne le désirent pas, des activités sont proposées. Il s'agit bien de désir et non d'obligation, le temps en plaine de vacance est un temps de vacances ! Aucun enfant n'est obligé de participer.

Fin des activités vers 16h. Et début de l'accueil du soir jusque 18h. Un autre temps de collation est prévu vers 16h15.

#### **5) Nos lieux d'accueil**

L'asbl L'Hirondelle gère plusieurs sites d'accueil dans une logique de collaboration. Notre offre est donc évolutive et nous réalisons des flyers plusieurs fois par an pour en informer les parents.

Nos lieux d'accueils potentiels sont :

- « Ma petite école » de Malèves : rue de l'Eglise, 3, 1360 Perwez
- « Notre Dame », rue Octave Lotin 9, 1450 Cortil-Noirmont
- Dans nos locaux, rue de la Station, 28 1360 Perwez

#### **6) Accessibilité pour tous**

Nous proposons nos activités à tous les enfants, nous ne faisons aucune distinction. L'origine scolaire, les croyances personnelles, le milieu social, ne peuvent être des motifs d'exclusion. C'est justement cette diversité qui contribue à enrichir notre milieu d'accueil. Et si un enfant a des besoins spécifiques, nous nous adapterons pour qu'il puisse participer et s'intégrer dans le groupe. Nous discuterons bien avant avec les parents pour avoir les meilleurs outils en main.

L'asbl l'hirondelle bénéficie des subventions de l'ONE dans le cadre du Décret ATL.

Pour nos différents sites d'accueil, en fonction du moment de l'encadrement et des activités proposées, une participation financière des parents est demandée. Les parents sont, bien entendu, prévenus via notre brochure ou par courrier.

Lors des semaines d'animations proposées par notre service, le prix demandé est de maximum 70 € la semaine avec réduction à partir du 2ème enfant. Le prix ne doit pas être un frein à la participation d'un enfant. Une demande peut être introduite auprès du CPAS pour une aide financière.

Une attestation de déductibilité des frais de participation aux activités de vacances est remise au responsable fiscal de l'enfant.

## **7) Taux d'encadrement**

Chaque participant doit s'inscrire au préalable. Les parents nous envoient un mail, ils reçoivent un formulaire d'inscription ainsi qu'une fiche médicale à compléter et à nous renvoyer.

Ça nous permet d'adapter nos activités et organiser nos groupes en fonction du nombre d'inscriptions et de prévoir un encadrement adéquat.

L'encadrement est assuré par une équipe d'animateurs formés et compétents :

- ✓ Une coordinatrice brevetée responsable du site ;
- ✓ Un animateur breveté ou assimilé ;
- ✓ Des animateurs non brevetés.

Nous suivons les normes d'encadrement imposées par la Communauté Française pour les centres de vacances :

- Un animateur par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans,
- Un animateur par groupe de 12 enfants de plus de 6 ans,
- Un animateur sur trois doit être breveté.

Le personnel breveté formant le noyau fixe est composé de notre équipe de permanents. Cela permet d'avoir une équipe stable qui rassure les parents.

Plusieurs rencontres et réunions de travail entre les animateurs et la coordination sont organisées préalablement à la plaine de vacances en vue de préparer de façon optimale les différentes activités. Chacun a un rôle actif à jouer.

De plus, à la fin de chaque journée de stage, une évaluation est organisée, aussi bien entre animateurs – coordinateur, qu'entre les enfants et les animateurs, afin de pouvoir se concerter sur son déroulement, pour permettre de garder une cohérence d'action et de peaufiner les activités du lendemain.

Une évaluation globale est prévue à l'issue de chaque plaine de vacances, et ce en vue d'ajuster et d'améliorer le fonctionnement général de l'accueil.

## **8) Les infrastructures**

Quels que soient nos différents lieux d'accueil, nous pouvons bénéficier d'un excellent cadre. Chaque groupe, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, peut vivre des activités sécurisées et variées.

Chaque groupe divisé en tranches d'âge dispose de « son » local et ce afin de suivre le rythme de chacun.

### *Evaluation du projet d'accueil :*

Le projet d'accueil est travaillé en équipe. Il est à la disposition des parents et de tous ceux qui souhaitent le lire.

## **9) Relations entre le milieu d'accueil et les parents**

Pour pouvoir participer à nos activités, les parents doivent nous envoyer un mail. On leur envoie un formulaire d'inscription ainsi qu'une fiche médicale. Une fois complétés, ils nous les renvoient. L'inscription implique l'accord de ce présent projet. Une permanence est assurée au bureau par une coordinatrice. Ses coordonnées sont également précisées sur chaque document remis aux parents.

### **III. Règlement d'Ordre Intérieur des plaines de vacances de l'asbl l'Hirondelle accueillant des enfants entre 2,5 ans et 6 ans.**

#### **1) Heures d'ouverture**

Les activités se déroulent de 9h00 à 16h00.

Un service d'accueil gratuit pour les enfants est accessible de 7h30 à 09h00 et de 16h00 à 18h00.

#### **2) Lieux d'accueil**

Celui-ci est précisé dans le fascicule d'information.

Il s'agit toujours d'un des lieux d'accueil de l'asbl :

- « Ma petite école » de Malèves : rue de l'Eglise, 3, 1360 Perwez
- « Notre Dame », rue Octave Lotin 9, 1450 Cortil-Noirmont
- Dans nos locaux, rue de la station, 28, 1360 Perwez

#### **3) Inscription et participation financière**

L'inscription se fait pour une semaine entière, le projet d'animation étant construit sur cette base.

Elle se fait exclusivement via le formulaire envoyé par mail ou par courrier postal. Les parents doivent aussi compléter une fiche médicale, permettant à l'équipe d'animation d'être informée de tout risque ou de précautions particulières à prendre à l'égard d'un enfant. (voir annexe)

La P.A.F. (70€/5 jours – 65€/4 jours) comprend tous les frais d'animation et les assurances. Les enfants apportent cependant leur pique-nique. Une réduction s'applique dès qu'un 2<sup>e</sup> enfant d'une même fratrie (ou même domicile) participe à nos plaines.

Le montant doit être versé sur le compte de l'asbl Hirondelle au n° de compte : CBC : BE65 7320 4747 6396 avec le NOM et Prénom de l'enfant + date de la semaine en communication.

Sur base d'un certificat médical, l'absence à une journée de plaine est remboursée à hauteur de 10€.

#### **4) Repas**

Les enfants apportent leur repas de midi (tartines, pistolets, sandwiches ...).

Un repas est parfois organisé et préparé par les enfants, les fournitures sont fournies par l'asbl.

De l'eau est mise à disposition dans les infrastructures où les enfants peuvent gratuitement se servir suivant leur besoin.

Deux temps de collation sont également proposés, une vers 10h et l'autre vers 16h15. Les enfants apportent leurs collations.



## **5) Groupes d'âge**

Les enfants sont répartis en petits groupes en fonction de leur âge et du nombre de participants.

## **6) Sieste**

Une sieste est proposée après le repas pour les enfants qui le désirent. Les parents doivent juste apporter couverture, oreiller, doudou, tutute, langes et lingettes.

## **7) Vie quotidienne**

Chaque participant doit être physiquement apte à effectuer les différentes activités annoncées. Tous doivent être disposés à vivre une expérience d'amitié, d'entraide et de respect mutuel avec les contraintes et surtout les richesses que cela implique, notamment :

- La participation active : rangement et ordre sont de la responsabilité des participants (enfants, en fonction de leurs moyens et capacité, et animateurs). Les enfants sont acteurs de certaines décisions (ateliers, orientation d'un jeu, choix d'activité, charte de vie commune, ...)
- Le respect de chacun : L'accent est mis sur la politesse et la communication.
- Des moments d'écoute des enfants sont organisés, entre autres par des petites réunions, soit en fin de journée ou en fin de semaine.
- Le respect de soi et de l'autre passe également par le respect des choses : locaux et matériel...
- Interdiction absolue d'apporter à la plaine des objets tranchants et contondants (couteau, canif, ...).
- L'asbl Hirondelle n'est pas responsable de la perte d'objets de valeur qui n'auraient pas été confiés à la coordinatrice.

## **8) Encadrement**

La Plaine de Vacances est placée sous la responsabilité de la Coordinatrice de l'asbl.

Les activités quotidiennes d'animation des enfants sont assurées par les animateurs qualifiés, suivant le décret du 21 septembre 2001 modifié en 2009 (Infos : [www.centresdevacances.be](http://www.centresdevacances.be))

Les équipes d'animation sont constituées de permanents de l'asbl et de volontaires.

Les animateurs de la plaine sont majoritairement en formation ou brevetés dans le cadre du Décret Centres de vacances. Leur formation et leur brevet sont reconnus par la Communauté française. Un animateur sur trois, au moins, est breveté. Ils sont au nombre d'un animateur au moins pour 10 enfants avec un encadrement renforcé pour les moins de 6 ans.

## **9) Coordination**

La coordinatrice est une animatrice brevetée, âgée de 18 ans au moins, et qui est porteuse d'un titre supplémentaire reconnu par la Communauté Française spécifiquement pour cette fonction.

La coordinatrice est la garante du projet pédagogique de la plaine.

Lors des réunions de préparation, elle coordonne l'orientation globale des projets d'animation en collaboration avec les équipes d'animateurs de chaque groupe d'âge, dans le respect de leur mission définie ci-dessous.

Durant la présence des enfants, la coordinatrice de plaine est également une animatrice ! Elle est cependant garante de la bonne exécution des projets d'animation définis.

A cet effet, elle organise un débriefing avec les animateurs et dresse une évaluation des activités et leur déroulement.

(Gestion administrative : attestation, vérification des paiements, .....). La coordinatrice est tout le temps sur place durant la plaine. Son numéro est repris sur tous les documents distribués aux parents ( 0498/47 09 72).

## **10) Les animateurs**

Brevetés ou en cours de formation prioritairement, ils préparent minutieusement leurs activités et sont présents aux réunions de préparations organisées.

Ils animent quotidiennement un groupe d'enfants, en équipe, et assurent la surveillance des enfants durant les temps de vie.

## **11) Assurance et Accident**

L'asbl Hirondelle souscrit à une assurance spécifique « Plaine de vacances », couvrant les enfants et le personnel chez AG ASSURANCE et porte le n°: 03/99.598.185/000.

Durant les plaines de l'asbl Hirondelle, les participants sont couverts en accidents corporels et en responsabilité civile. Notre assurance couvre les accidents ou dégâts que votre enfant occasionnerait à un tiers pendant une activité.

Notre assurance prend en charge les frais médicaux et autres, dûs à un accident survenu pendant les activités.

Ces frais sont couverts pendant et après les animations.

Notre assurance intervient, bien sûr, en complément du remboursement de votre mutuelle.

Le suivi des démarches se fera par la coordinatrice de l'asbl.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la coordinatrice Marchal Virginie.

***Pour terminer :***

- Si votre enfant suit un traitement médical, il doit avoir les médicaments nécessaires et leur mode d'emploi. Ceci est à préciser dans la fiche Santé de l'enfant. Nous devons avoir une prescription de la part du médecin pour l'administration de ces médicaments.
- Les centres de vacances de l'asbl Hirondelle sont en attente d'un agrément reconnu par l'ONE dans le cadre du Décret Centres de vacances.
- Certaines mutuelles interviennent dans le coût de ce type de centre de vacances. Renseignez-vous ! Nous pouvons vous fournir une attestation de participation sur simple demande.
- Une attestation fiscale vous sera également remise.